

Conformité des emballages selon la réglementation ADR

PROGRAMME DE LA FORMATION (JT/COEM01)

1 jour | 7h | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conseillers à la Sécurité, Personnels techniques, Commerciaux, Service Qualité, Service Achats ...
- Avoir des notions concernant la réglementation transport de matières dangereuses

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances nécessaires pour la fabrication ou l'utilisation des emballages agréés destinés au transport de matières dangereuses, afin de satisfaire aux exigences réglementaires (ADR/IMDG/OACI...) en vigueur
- S'approprier la méthodologie pour définir le type d'emballage autorisé en vue d'obtenir l'homologation

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À l'issue de la formation, le stagiaire saura mettre en œuvre les principes fondamentaux de la conduite préventive.

PÉDAGOGIE

- Pédagogie s'appuyant sur la manipulation de la réglementation
- Études de cas, exercices pratiques
- Démonstration d'essais réalisés
- Supports pédagogiques stagiaires

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : info.handicap@apave.com

ÉVALUATION DES ACQUIS

Contrôle des connaissances acquises.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de la formation.

ENCADREMENT

Stage animé par un intervenant BVT qualifié.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé.
Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes

Conformité des emballages selon la réglementation ADR

PROGRAMME

JOUR 1 (7h)

ACCUEIL	Présentation et introduction du programme de la journée. Tour de table des stagiaires et attentes de chacun. Présentation des règlements.
DÉTERMINATION DU TYPE D'EMBALLAGE AUTORISÉ	- Les informations indispensables / La FDS (fiche de données de sécurité) - Utilisation de ces informations pour déterminer l'emballage autorisé
LES ÉPREUVES MÉCANIQUES SUR EMBALLAGES	- Les épreuves mécaniques - Le certificat d'agrément / Le marquage réglementaire - Réutilisation, reconditionnement et reconstruction des emballages
VISITE DU HALL D'ESSAIS RÉALISATION DES ÉPREUVES	Réalisation des épreuves réglementaires en présence des stagiaires (chute, étanchéité à l'air, pression hydraulique, gerbage, vibrations).
LES ÉPREUVES MÉCANIQUES SUR GRV ET GRANDS EMBALLAGES	- Les épreuves mécaniques - Le certificat d'agrément / Le marquage réglementaire - Réutilisation, entretien, réparation, reconstruction des GRV - Réutilisation, reconstruction des Grands Emballages
LES ÉPREUVES DE RÉSISTANCE CHIMIQUE DES EMBALLAGES EN MATIÈRE PLASTIQUE	- Les liquides de référence. Vérifier l'assimilation d'un produit à un liquide de référence - Vieillessement 6 mois. Essais sur éprouvettes
LE CONTRÔLE DE FABRICATION	- Le contrôle de la fabrication (article 11 de l'arrêté TMD) - Les obligations des fabricants en matière de contrôle de fabrication
ÉVALUATION STAGE	Évaluation de la formation par le stagiaire.
FIN DE LA FORMATION	